



Fiche signalétique

Date d'émission : 27-déc.-2011

Date de révision : 29-mai-2017

Version 1

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Sanicare Lemon Quat

Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-5076-CA-FR

Code du produit 5076
Synonymes Aucun

N° ID/ONU UN3082

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Nettoyeur Désinfectant à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Initial Supplier Identifier

CETTE FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
EST PAS CONFORME SAUF
ADRESSE DU CANADA EST UTILISÉ

United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.
2700 Wagner Place
Maryland Heights, MO 63043 USA
1-314-291-1900

24 heures Numéros de téléphone d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)
1-800-535-5053 (North America)

MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect Liquide jaune clair

État physique Liquide

Odeur Lemon fragrance

Classification

| | |
|--|-------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 1 |

Éléments d'étiquetage

Mot indicateur**Danger****Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves

**Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Autres informations

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance

Non applicable.

Mélange

| Nom chimique | No. CAS | % en poids | Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD) | Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu) |
|--|------------|------------|---|---|
| Didecyldimethylammonium chloride | 7173-51-5 | 2.54 | - | - |
| N,N-DIMETHYLOCTYLAMINE-N-OXIDE | 2605-78-9 | 2 | - | - |
| Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (C12-16) | 68424-85-1 | 1.69 | - | - |
| Ethyl Alcohol | 64-17-5 | 1 | - | - |

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin / médecin. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |
| Inhalation | Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Consulter un médecin. |
| Ingestion | Boire 2-3 grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. |

Symptômes et effets les plus importants

| | |
|------------------|---|
| Symptômes | Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures. toux. Somnolence. |
|------------------|---|

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|--------------------------|--|
| Note aux médecins | Traiter en fonction des symptômes. Si le produit est ingéré, des dommages possibles aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'utilisation du lavage gastrique. |
|--------------------------|--|

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

| | |
|---|---|
| Agents extincteurs appropriés | Eau. Mousse. Produit chimique. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Non déterminé. |
| Dangers particuliers associés au produit chimique | Les produits de combustion peuvent être toxiques. |
| Produits de combustion dangereux | Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). |
| Données sur les risques d'explosion | |
| Sensibilité aux chocs | Aucun. |
| Sensibilité aux décharges électrostatiques | Aucun. |
| Équipement de protection particulier pour les pompiers | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

| | |
|---------------------------------|--|
| Précautions personnelles | Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. |
|---------------------------------|--|

Précautions pour le protection de l'environnement

| | |
|--|--|
| Précautions pour le protection de | Empêcher la pénétration dans le sol , les fossés , les égouts, les cours d'eau et / ou des |
|--|--|

l'environnement eaux souterraines . Voir la section 12, Informations écologiques. Voir la section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation.

Prévention des dangers secondaires Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions d'entreposage Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Entreposer à la température ambiante. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination.

Matériaux d'emballage Rincer le récipient avant de le jeter.

Matières incompatibles L'eau de Javel les détergents anioniques Agents oxydants forts Agents réducteurs forts

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

| Nom chimique | Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings | Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings | TWA - Ontario | Québec |
|--------------------------|--|---|----------------|--|
| Ethyl Alcohol 64-17-5 | TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³ | STEL: 1000 ppm | STEL: 1000 ppm | TWA: 1000 ppm TWA: 1880 mg/m ³ |

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Douches oculaires. Douches.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Gants en caoutchouc. Porter un vêtement de protection approprié.

| | |
|---|--|
| Protection respiratoire | Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. |
| Considérations générales sur l'hygiène | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| État physique | Liquide |
| Aspect | Liquide jaune clair |
| Couleur | Jaune clair |
| Odeur | Lemon fragrance |
| Seuil de perception de l'odeur | Aucun renseignement disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---|--|----------------------------|
| pH | 7.4-7.8 (conc.) 6.8-7.2 (1:64 dilution) | |
| Point de fusion/point de congélation | Non déterminé | |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | 100 °C / 212 °F | |
| Point d'éclair | >93.3 °C / >200 °F | |
| Taux d'évaporation | 1.0 | (Eau = 1) |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Liquide - Non Applicable | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limites d'inflammabilité supérieure | N'est pas applicable | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | N'est pas applicable | |
| Pression de vapeur | Non déterminé | |
| Densité de vapeur | Non déterminé | |
| Densité relative | 1.00 | |
| Solubilité dans l'eau | Infini | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Non déterminé | |
| Coefficient de répartition | Non déterminé | |
| Température d'auto-inflammation | Non déterminé | |
| Température de décomposition | Non déterminé | |
| Viscosité cinématique | Non déterminé | |
| Viscosité dynamique | Non déterminé | |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible. | |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible. | |

Autres informations

| | |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible |
| Teneur en COV (%) | Aucun renseignement disponible |
| Densité | Aucun renseignement disponible |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|---|
| Réactivité | Pas réactif dans des conditions normales. |
| Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Polymérisation dangereuse | Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. |

| | |
|--|---|
| Conditions à éviter | Conserver séparé des substances incompatibles. Tenir hors de portée des enfants. |
| Matières incompatibles | L'eau de Javel. les détergents anioniques. Agents oxydants forts. Agents réducteurs forts. |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

| | |
|------------------------------|--|
| Contact avec les yeux | Provoque des lésions oculaires graves. |
| Contact avec la peau | Provoque une irritation cutanée. |
| Inhalation | Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. |
| Ingestion | Ne pas ingérer. |

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

Mesures numériques de la toxicité

Non déterminé

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|----------------------|-----------------------|--------------------------|
| Didecyldiméthylammonium chlorure 7173-51-5 | = 84 mg/kg (Rat) | - | - |
| Alkyl diméthyl benzyl ammonium chlorure (C12-16) 68424-85-1 | = 426 mg/kg (Rat) | - | - |
| Ethyl Alcohol 64-17-5 | = 7060 mg/kg (Rat) | - | = 124.7 mg/L (Rat) 4 h |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Cancérogénicité L'ingrédient de ce produit n'est classé que comme cancérogène lorsqu'il est consommé comme boisson alcoolisée dans des études à long terme.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|--------------------------|-------|---------|-------|------|
| Ethyl Alcohol 64-17-5 | A3 | Group 1 | Known | X |

Légende

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérigène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Toxicité pour les microorganismes | Crustacés |
|--------------------------|---------------------------|--|---|---|
| Ethyl Alcohol 64-17-5 | - | 100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 13400 - 15100: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 12.0 - 16.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static | EC50 = 34634 mg/L 30 min EC50 = 35470 mg/L 5 min | 10800: 24 h Daphnia magna mg/L EC50 9268 - 14221: 48 h Daphnia magna mg/L LC50 2: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static |

Persistence/Dégradabilité

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

.

| Nom chimique | Coefficient de répartition |
|--------------------------|----------------------------|
| Ethyl Alcohol 64-17-5 | -0.32 |

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

Emballage contaminé

Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT****N° ID/ONU**

UN3082

Nom officiel d'expédition

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride, Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

TMD**N° ID/ONU**

UN3082

Nom officiel d'expédition

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride, Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride)

Classe de danger

9

Groupe d'emballage

III

IATA

| | |
|---------------------------|---|
| N° ID/ONU | UN3082 |
| Nom officiel d'expédition | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride, Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride) |
| Classe de danger | 9 |
| Groupe d'emballage | III |

IMDG

| | |
|---------------------------|---|
| N° ID/ONU | UN3082 |
| Nom officiel d'expédition | Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride, Alkyldimethylbenzyl ammonium chloride) |
| Classe de danger | 9 |
| Groupe d'emballage | III |

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION**INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION****Règlements internationaux**

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) Non applicable

Polluants organiques persistants Non applicable

Exigences en matière de notification d'exportation Non applicable

Inventaires internationaux

| Nom chimique | TSCA | LIS/LES | EINECS/ELINCS | ENCS | IECSC | KECL | PICCS | AICS |
|--|------|---------|---------------|---------|-------|---------|-------|------|
| Didecyldimethylammonium chloride | X | X | X | Present | X | Present | X | X |
| N,N-DIMETHYLOCTYLAMINE-N-OXIDE | X | X | | Present | X | | X | |
| Alkyl dimethyl benzyl ammonium chloride (C12-16) | X | X | X | Present | X | Present | X | X |
| Ethyl Alcohol | X | X | X | Present | X | Present | X | X |

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

| |
|--|
| 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION |
|--|

| | | | | | | |
|-------------|------------------------------|-----------------------|-----|--------------------------|---|--------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé | Inflammabilité | 1 | Instabilité | 0 | Dangers particuliers |
| | 2 | | | | | Non déterminé |
| HMIS | Risques pour la santé | Inflammabilité | Non | Dangers physiques | | Protection individuelle |
| | Not determined | déterminé | | Non déterminé | | Non déterminé |

Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

| | |
|---------|--|
| TWA | TWA (moyenne pondérée dans le temps) |
| STEL | STEL (Limite d'exposition de courte durée) |
| Plafond | Valeur limite maximale |
| * | Désignation de la peau |
| | Date d'émission : 27-déc.-2011 |

Date de révision : 29-mai-2017

Note de révision: Format canadien.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique